

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 20 octobre 2014 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 26/40 L'an deux mille quatorze et le vingt du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 8 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Anthony VADOT, M. Frédéric BOUCHET, Mme Michelle LIEVAUX, M. Éric BERNARD, M. Stéphane BESSON, M. Christian CLERC, M. Daniel BERTIN, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Christine BOURGEOIS, M. Jean-Louis DESBORDES, Mme Marie-Madeleine DOREY, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, Mme Nadine MOREY, M. Joël CULAS, M. Stéphane GROS, M. Thierry COLIN, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, M. Régis BIDAULT, Mme Marie-Paule CAPPE, M. Sébastien JACCUSSE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Jean-Jacques NICOLAS, Mme Claudette TISSOT

Date de la convocation : 10 octobre 2014
Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme Stéphanie LEHEIS, M. Xavier BARDET, Mme Françoise MAITRE, M. Didier LAURENCY, M. Daniel PUTIN, M. Yves RAVET, M. Michel LOUCHE, M. Daniel MICHELIN

Délégué suppléant sans voix délibérative : M. Jean-Luc VILLEMAIRE

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne MICHELIN

Délibération n°2014-060 : Poursuite des actions en matière de santé à l'échelle de la Bresse bourguignonne suite à l'intervention de la délégation territoriale de l'ARS Bourgogne

- *Vu le Pôle d'Excellence Rurale « Présence médicale en Bresse bourguignonne »,*
- *Vu la fiche-action n°8 « santé » du contrat de pays 2007-2013 de la Bresse bourguignonne,*
- *Vu les rapports d'activités annuels du Pays sous forme associative jusqu'en 2013,*
- *Vu la délibération n°2014-053 du 15 septembre 2014 d'engagement dans la politique territoriale 2015-2020 du Conseil Régional de Bourgogne,*
- *Vu le courrier du 16 septembre 2014 adressé à la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé sollicitant son intervention lors du comité syndical du 20 octobre 2014,*
- *Vu la réunion de bureau du 6 octobre 2014,*

M. le Président rappelle que le Pays, alors porté par l'association Saône Bresse Revermont présidée par M. Alain CORDIER, a signé le 24 juin 2011, avec M. le Préfet de Saône-et-Loire, une convention cadre relative au Pôle d'Excellence Rurale (P.E.R.) « Présence médicale en Bresse bourguignonne » labellisé par décret ministériel n°2010-1684 du 29 décembre 2010.

Sans ce P.E.R., l'Etat n'aurait pas pu attribuer 604 051 euros au Centre Hospitalier de la Bresse louhannaise pour la création de la Maison de Santé Pluri-professionnelle de LOUHANS-CHATEAURENAUD inaugurée le 4 février 2012.

4 autres projets de Maison de Santé Pluridisciplinaire inscrits au sein de ce P.E.R. ont vu le jour ; ce sont ceux du canton de MONTRET (fin 2011), du canton de CUISEAUX (juin 2013), de la commune de ROMENAY (juillet 2013) et du canton de PIERRE-DE-BRESSE avec l'ouverture, en 2014, d'un cabinet privé.

L'objectif stratégique de ce P.E.R. est de mettre en réseau ces maisons de santé y compris celles préexistantes comme à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS et d'autres réalisations similaires comme à SIMANDRE.

Toutefois, le retard pris dans la réalisation de certains projets inscrits dans le P.E.R. et l'épuisement prématuré du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T.) au cours de l'année 2013 n'ont pas permis de programmer « l'étude de faisabilité juridique, technique et financière préalable à la mise en réseau des M.S.P. » prévue dans la fiche-action n°8 santé du contrat de pays 2007-2013. De nouvelles tentatives entreprises à l'annonce du prolongement d'un an de ce contrat de pays, avec déblocage d'une partie du reliquat F.N.A.D.T. par M. le Préfet de région, n'ont pas eu plus de succès.

Néanmoins, la Bresse bourguignonne, à l'échelle du Pays, a fait l'objet d'un portrait socio-sanitaire réalisé par l'Observatoire Régional de Santé (O.R.S.) et présenté le 17 avril 2012 devant le Conseil de développement réuni en séance plénière (document téléchargeable sur www.pays-bresse-bourguignonne.com rubrique « documents à télécharger »).

Dans un contexte législatif mouvant d'exécution puis de remise en cause de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009 « Hôpital, patients, santé et territoires » (H.P.S.T. dite « Loi BACHELOT ») et d'évolution juridique de la structure porteuse du Pays, des rencontres ont également eu lieu, en sous-préfecture de LOUHANS, avec la délégation territoriale de Saône-et-Loire de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) de Bourgogne afin d'étudier la possibilité d'élaborer un contrat local de santé en Bresse bourguignonne.

Suite au « Pacte Territoire Santé » de Mme la Ministre Marisol TOURAINE, présenté le 18 mars 2013 à MACON par M. le Préfet de Saône-et-Loire et M. le Directeur Régional de l'A.R.S., une nouvelle démarche s'est engagée avec la création de Groupes d'Animation Territoriale de Santé (G.A.T.S.) préalablement définis au niveau départemental avec une coordination régionale. En Bresse bourguignonne, l'installation du G.A.T.S. a eu lieu le 24 septembre 2013. L'invitation cosignée par M. Alain CORDIER, Mme la sous-préfète de LOUHANS et Mme la Déléguée territoriale de l'A.R.S. comportait 3 points inscrits à l'ordre du jour : problématiques identifiées dans les diagnostics locaux, démarche d'animation territoriale et méthodologie de travail à l'échelle de la Bresse bourguignonne. Ce G.A.T.S. a réuni une trentaine de personnes (professionnels, élus, services...). Le relevé de décisions diffusé en décembre 2013 par l'A.R.S. retient les 3 axes de travail suivants :

- Mise en place d'un questionnaire à destination des maîtres de stage
- Mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir à la complémentarité des fonctions de coordination et la mise en réseau des M.S.P.
- Recherche d'un support adapté pour centraliser et diffuser les informations à destination des professionnels de santé en provenance de l'A.R.S, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Depuis, Mme la Ministre a présenté le 19 juin 2014, devant les professionnels et les acteurs concernés, son projet de loi qui prévoit la mise en place d'un service territorial de santé au public ; le début de son examen parlementaire est prévu pour le début de l'année 2015.

Enfin, le 24 février 2014, dans les locaux du Centre Hospitalier de la Bresse louhannaise, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a été convié à la présentation d'un dossier de candidature dans le cadre du programme « Territoires de soins numériques » qui s'inscrit lui-même dans l'ensemble plus vaste des investissements d'avenir, dont il est l'une des nombreuses composantes. Ce programme, doté d'une enveloppe de 80 millions d'euros, entend « moderniser le système de soins en expérimentant, dans certaines zones pilotes, les services et les technologies les plus innovants en matière d'e-santé ».

Le 16 septembre 2014, M. le Premier Ministre a retenu 5 des 18 projets proposés par les A.R.S. dont celui présenté le 24 février à LOUHANS intitulé « E_TICSS » (territoire innovant coordonné santé social) qui couvre le nord Saône-et-Loire. Son objectif est d'améliorer la coordination – autour des patients et dans le cadre des soins de premiers recours – des professionnels du secteur sanitaire et du secteur social et médicosocial. Doté d'une enveloppe de 12,5 millions d'euros, il regroupe les professionnels libéraux, les acteurs sociaux, les hôpitaux concernés, une dizaine de maisons de santé, etc.

Le comité syndical, après en avoir délibéré suite à la présentation de Mme Geneviève FRIBOURG déléguée territoriale de l'ARS Bourgogne qui était accompagnée par ses collaborateurs que sont Mme Nathalie PLISSONNIER et M. Jean-Sébastien HEITZ ainsi que par Mme Corinne LHORSET de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS antenne 71)

S'ENGAGE à poursuivre l'action du Pays en matière de santé dans le cadre de la démarche proposée par la délégation territoriale de l'ARS Bourgogne

DIFFERE, pour son débat d'orientations budgétaires et l'élaboration de son budget primitif 2015, sa décision sur la sollicitation des crédits d'ingénierie proposés par l'ARS Bourgogne (50 % d'un poste dans la limite d'un coût annuel chargé à 40 000 euros)

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le **23 OCT. 2014**
et publié, affiché ou notifié le... **23 OCT. 2014**

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Le Président
Anthony VADOT



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne